



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Ville de Nîmes obtient la note maximale pour l'accessibilité numérique de son site internet

Nîmes.fr, le site internet de la Ville, mis en ligne le 4 novembre 2024, a obtenu la certification 100 % conforme au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA). Cette distinction vient récompenser un travail ambitieux et concerté, mené avec et pour les usagers, afin de garantir à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, un accès facilité aux informations et services municipaux.

« La Ville de Nîmes a fait de l'accessibilité numérique une priorité, afin de permettre à tous ses citoyens d'accéder facilement aux informations et aux services municipaux. L'accès à l'information est un droit fondamental qui doit être garanti à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, cet engagement est récompensé », se félicitent Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes et son équipe.

UNE DEMARCHE AMBITIEUSE AU-DELA DES OBLIGATIONS LEGALES

La Ville de Nîmes a souhaité aller au-delà des obligations légales fixées par la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005. Dès le départ, l'objectif était de garantir une accessibilité optimale et répondre aux attentes de tous ses usagers, qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Grâce à cette approche, le site nîmes.fr permet désormais à tous les internautes de naviguer aisément, avec ou sans équipement d'assistance, proposer des alternatives textuelles aux contenus visuels et sonores, accéder facilement aux informations de la Ville, utiliser tous les services en ligne et outils interactifs, comprendre plus simplement les contenus, grâce à une rédaction adaptée.

UN PROJET CO-CONSTRUIT AVEC LES USAGERS

La Ville de Nîmes a été accompagnée par Access42, qui a réalisé plusieurs audits afin de garantir un niveau d'accessibilité maximale. Des tests ont également été réalisés en amont, en présentiel et en ligne, avec des personnes en situation de handicap et des publics éloignés du numérique, afin d'assurer une expérience inclusive pour tous. Tout au long du projet, la Ville de Nîmes a bénéficié aussi de l'expertise de l'agence web Archriss-Gaya dans cette mise en conformité.

UN ENGAGEMENT DURABLE

Avec cette certification 100 % conforme au RGAA 4.1, la Ville de Nîmes affiche son ambition d'être un modèle en matière d'accessibilité numérique. Ce projet s'inscrit dans la durée : la Ville s'engage à maintenir cette conformité dans le temps et à poursuivre ses efforts pour garantir un accès égalitaire à l'information pour tous les Nîmois.

Jeudi 6 mars 2025

L'obtention de cette certification place la ville parmi les collectivités les plus avancées en matière d'accessibilité numérique en France. Selon l'Observatoire du respect des obligations d'accessibilité numérique, de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAAF) seulement 23 sur 6015 sites contrôlés soit 0,38 % déclarent être en conformité totale.

Informations complémentaire sur nimes.fr

Contact presse Ville de Nîmes :

Amélie Bozio

04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32

amelie.bozio@ville-nimes.fr